AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-4-10-73 527525

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

30 f

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

Route de Vasles - Biard - POITIERS -86000- tel. (49) 88.35.55

BULLETIN n° 157 - OCTOBRE 1973

/ CULTURES FLORALES /

LA ROUILLE BLANCHE DU CHRYSANTHEME

Cette maladie due à un champignon microscopique "Puccinia horiana" a été décelé en France en 1967. Actuellement elle existe un peu partout. Toutefois, dans notre région elle n'a été observée qu'en Charente. Elle se manifeste par l'apparition à la face inférieure des feuilles, mais aussi quelque fois sur les deux faces, de petites pustules blanchâtres de 2 à 5 mm de diamètre.

Sur ces taches se forment des organes de fructification (basidiospores). Les feuilles très atteintes se dessèchent et les boutures particulièrement sensibles, peuvent mourir par suite de la destruction totale du feuillage.

La propagation de la maladie se réalise par les basidiospores. Elles sont transportées par le vent, les insectes, mais aussi par les vêtements, les pots, les clayettes,... La maladie peut aussi être transmise par les boutures et les drageons.

La période d'incubation entre l'infection et l'apparition des symptômes est variable, de quelques jours à près de deux mois, selon les conditions climatiques et culturales, c'est pourquoi la méthode de quarantaine est insuffisante.

Le parasite se révèle plus actif et plus dangereux au printemps et en automne lorsque les conditions optimums de températures et d'humidité sont réalisées.

METHODE DE LUTTE

Elle est d'abord culturale. N' introduire dans un lieu de culture de chrysanthèmes que des plants ou des boutures dont on soit sûr de leur bon état sanitaire. Dans le doute, les isoler pendant une période d'au moins 5 semaines, ou même deux mois lorsque le temps n'est pas favorable à l'évolution du champignon, tout en maintenant la surveillance.

Pour la multiplication, ne choisir que des pieds-mères sains, les rabattre très bas en supprimant les feuilles et les tiges et les enterrer dans un terreau désinfecté.

En cas d'apparition de la maladie, éliminer sans exception et brûler toutes plantes, plants, boutures malades. Eviter de maintenir une trop grande humidité, aérer les serres et châssis, et procéder à la lutte chimique.

P.1129

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Les traitements à l'aide de produits à base de manèbe : 320 g de MA/hl, zinèbe : 200 g de MA/hl, mancozèbe : 160 g de MA/hl, propinèbe : 200 g de MA/hl, uniquement préventifs doivent être effectués sur des plantes saines, susceptibles dêtre contaminées. Ils peuvent être exécutés à intervalles courts : deux fois par semaine pendant un mois.

Ils ne sont cependant pas toujours suffisants pour empêcher l'extension de la maladie. On pourra alors avoir recours à deux nouveaux produits :

- Oxycarboxine : 36 g de MA/hl - PLANTVAX.
- Triforine... : 30 g de MA/hl - FUNGINEX.

qui ont une action curative. L'Oxycarboxine sera utilisé avec précaution étant susceptible de provoquer des nécroses sur les feuilles de certaines variétés.

Pour ces traitements, suivre les recommandations des fabricants. Les intervalles préconisés entre les traitements sont généralement de dix à quinze jours. Il est en outre conseillé de changer de temps à autre de matière active.

POMMIERS - POIRIERS

MALADIE DE CONSERVATION

Pour les arboriculteurs, notamment en Gâtine, dont une partie de la récolte est susceptible d'être exportée vers la République Fédérale Allemande, nous donnons les compléments d'informations suivants à propos des résidus sur fruits après récolte.

Seuls les traitements de pré-cueillette sont autorisés Les produits indiqués ci-dessous peuvent être utilisés avec les délais d'emploi suivants :

- captane - folpel = 3 jours avant la récolte,
- dichlofluanide.. = 7 " " " "
- bénomyl .... = 7 " " " "
  thiabendazole...
- thirame......... =10 " " " "

Le trempage des fruits au moment de la récolte, dans des solutions fongicides, n'est pas autorisé.

=================

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire
" Poitou-Charentes "
F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à la Station le 2.10.1973 - Préc. note : Bul. 156-septembre 73.-